

## **Procès-Verbal du Conseil Municipal du 05 février 2024 à 20h30**

**PRESENTS** : Mmes Maître Laurence, Jalade Anne Marie, Rivière Michèle, Antoine Nicole.

Ms Durand Fernand, Thibault Laurent Jérôme, Sobie Bernard

**REPRESENTE** : M Connes Alain donne procuration à Mme Antoine Nicole

**ABSENT** : Parodi Carole

1- Bernard Sobie est désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

2- Le PV du 05 Décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

3- Autorisation est donnée à l'unanimité pour engager, liquider et mandater les dépenses avant le vote du budget primitif 2024.

4- La Prime pour le Pouvoir d'Achat instaurée par l'Etat sera appliquée pour les employés communaux. Elle sera de 240€ pour Aurélien et de 480€ pour Sophie et Audrey. Décision prise à l'unanimité.

5- Une DETR est demandée pour la réalisation du mur de soutènement de la rue du Château (au niveau de la glacière). Le dossier doit être complet avant la réalisation des travaux qui se monte à 21000€ HT. La DETR pour voirie locale sera de 25% de ce montant HT. Approuvé à l'unanimité.

6 et 7- Un projet de réfection de l'éclairage public était prévu. Il consistait au remplacement des lampes actuelles dans le village par des Leds. Les subventions susceptibles d'accompagner ce projet passent de 80 à moins de 50%. Cela à cause de la baisse de l'aide de l'Etat qui passe de 50 à 20% entraînant une hausse de la participation de la commune de 9000 à 25000€. Le coût actuel de l'éclairage étant de 1500€. L'amortissement passant de 6 à 16 ans le projet est abandonné à l'unanimité.

8- Le leg Mazel destiné à des projets sur le Château sera placé sur un compte à terme à 3 mois renouvelable. Autorisation préalable sera demandé à l'AACL.

Une délibération sera prise en ce sens. Approuvé à l'unanimité.

9- La même opération sur un placement partiel de la trésorerie communale est rejeté.

10- L'extension de l'assainissement et la reprise du réseau d'eau sur le chemin de Rose était évalué en 2023 à 326000€ HT. En 2024 le coût est inférieur de 10%. Sachant que le transfert de ces compétences se fera vers la Communauté de Communes en 2026 et que le taux de subvention de ce chantier est d'environ 10%, un appel d'offre va être lancé pour en connaître le coût exact. Approuvé à l'unanimité.

### **Questions diverses :**

- Population recensée en 2023 : 147 habitants (dont 131 en ménage et 16 en communauté).
- Le droit de préemption de la mairie ne sera pas exercé pour la vente de la parcelle Barascud François.
- Le coût de l'abonnement au réseau d'assainissement passera de 70 à 75€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.